



BULLETIN

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS



Sommaire

- **Editorial du Président.....** page 3 et 4

- **Mouvements au Tableau départemental**
..... page 5 à 7

- **Certificat de décès : du nouveau.....** page 8

- **Protection de l'enfance** page 9

- **Les médecins face à la radicalisation.....** page 10

- **L'Entraide : résultat de l'enquête sur
la santé des médecins.....** page 11

- **Annonces – Infos pratiques.....** page 12

« **Le Regard, n'est-ce pas ?** » - Noël ROCH

Nos très sincères remerciements au Docteur Noël ROCH
qui a fait don au Conseil de l'Ordre des Médecins du Cantal
d'une de ses œuvres.

Editorial du Président

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Le mois de décembre est déjà bien avancé et il est temps pour moi de faire le point sur cette année ordinale qui s'achève.

Deux sujets ont été prioritaires au cours de ces mois : la PDSA et l'attractivité médicale.

Commençons par le plus grincheux.

- La PDSA : comme vous le savez, le CDOM est responsable de son organisation sur le territoire.

Autant il y a 6 ans, 70 % des médecins participaient à cette activité, hautement déontologique, autant, à ce jour, la situation s'est fortement dégradée. L'effectif est devenue inconstante, imprévisible à quelques mois sur nombre de territoires du département.

En miroir, la régulation est supposée s'arrêter au 1^{er} janvier 2018, ultimatum déposé par l'ARMEL devant la raréfaction des effecteurs et la diminution des régulateurs dont je remercie celles et ceux qui restent sur le navire. Nous nous sommes mis d'accord de façon plus ou moins enthousiaste pour une professionnalisation de cette PDSA en trois territoires (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour) avec un effecteur fixe et un mobile, une régulation incontournable et où chacun pourrait s'impliquer selon ses capacités. Ce projet a été soumis à l'ARS, qui fait le tour des douze départements de la grande région, et nous fera une proposition harmonisée d'un nouveau cadre de PDSA pas avant mars 2018.

Dans l'intervalle, si nous abandonnons le terrain, ce sera : régulation extra départementale, ambulance, recours aux services d'urgences qui ne seront pas plus gâtés par l'ARS pour autant... Et donc un service rendu à la population franchement dégradé.

Je compte en cette fin d'année réunir tous les médecins théoriquement et déontologiquement impliqués dans cette PDSA pour nous mobiliser et atteindre le printemps en partenaire responsable dans l'élaboration d'une charte qui conviendra à nos particularités locales.

- Le « deuxième chantier » évoqué est l'attractivité du territoire.

La démographie médicale de notre département est alarmante dans toutes les disciplines et sous toutes ses formes (publique, libérale, administrative) amenant à des concessions très dispendieuses des mairies, hôpitaux et cliniques.

Nous nous sommes donc rapprochés du Conseil départemental du Cantal, expert en communication sur notre territoire. Les Présidents Vincent DESCOEUR puis Bruno FAURE, que je remercie très sincèrement, ont compris notre problématique et acceptent de participer au financement d'accueil de jeunes médecins, d'internes ou de conjoints sur notre territoire et pour améliorer les conditions pratiques données à ces futurs professionnels tant privés que publics.

Il faut nous faire connaître par les instances universitaires pour la qualité de nos maîtres de stage, des services hospitaliers et bientôt par l'ouverture du privé de ces champs de formation afin que lorsque la situation se débloquera, à court terme, les étudiants aient entendu parler de ce qui se fait dans le Cantal.

Ces deux dernières années, d'après les dires du collège de médecine générale de l'université, le Puy de Dôme a presque fait le plein en installations !!!
Le Cantal doit être prêt.

Un dernier point me tient à cœur. Il s'agit des élections ordinales qui auront lieu le 25 mars 2018. La nouveauté, si l'on peut dire, sera la parité du genre... Nous avons à élire 8 binômes. Cette féminisation ne pourra que réformer notre structure. Je souhaite que nombreuses et nombreux seront celles et ceux qui se sentiront impliqués dans cette gestion de la vie médicale sous toutes ses formes, dans tous les lieux faits de la médecine car nous devons garder à l'esprit que, quel que soit notre mode d'exercice, disponibilités et qualités (pertinence du soin) pour nos patients, sont notre devoir inné tout en maintenant une homéostasie de vie que nous enseignent nos jeunes collègues.

Je souhaite que chacune et chacun trouve dans la hotte du Père Noël de cette année la récompense d'une année de labeur médical bien chargée.

Avec toutes mes plus fraternelles attentions.

Docteur Bruno MOMPEYSSIN
Président

Tableau départemental

LES INSCRIPTIONS

- Séance du 1^{er} février 2017 -

- Dr. AYADI Mohamed Amin..... *Psychiatre au Centre Hospitalier d'Aurillac – 1^{ère} inscription*
Dr. FRUGERE Marie *Installation en médecine générale à St-Mamet – 1^{ère} inscription*
Dr. GHERMAN Carmen *Généraliste au C.H. P. Raynal de Chaudes-Aigues - 1^{ère} inscription*
Dr. MOCANASU Constantin..... *Gynécologue-obstétricien au C.H. de Saint-Flour - réinscription*
Dr. RABIA Hassen..... *Psychiatre au C.H. de Saint-Flour – vient du Lot*
Dr. TOURRETTE Julie..... *Installation en médecine générale à St-Mamet – 1^{ère} inscription*

- Séance du 29 mars 2017 -

- Dr. BATTISTEL Alessandro..... *Neurologue au Centre Hospitalier d'Aurillac – 1^{ère} inscription*
Dr. ESSMAEEL Essmaeel *Gastro-entérologue au C.M.C. de Tronquières à Aurillac – vient du Nord*
Dr. LLADSER GONZALO Pilar..... *Pneumologue à la Clinique du Souffle à Riom-es-Montagnes – vient des P.O.*
Dr. RONGIER Muriel..... *Remplaçante en Médecine Générale – vient de la Guyane*

- Séance du 22 mai 2017 -

- Dr. CAROLEO Chiara *Spécialiste en Médecine Physique et Réadaptation au C.H. de St-Flour*
Dr. DE SISTI Antonio..... *Cardiologue au Centre Hospitalier d'Aurillac*
Dr. KINDA Francis *Médecin urgentiste au Centre Hospitalier de St-Flour - 1^{ère} inscription*
Dr. GUIYEDI Vincent..... *Médecin généraliste au Centre Hospitalier de Mauriac – vient de Corrèze*

- Séance du 5 juillet 2017 -

- Dr. GRATIO Claire *Remplaçante en Médecine Générale- 1^{ère} inscription*
Dr. JOB Virginie..... *Installation en tant que Pneumologue à Massiac– vient du Puy de Dôme*
Dr. KONCEWICZ Sarah..... *Remplaçante en Médecine Générale – 1^{ère} inscription*
Dr. TOMA Adrian..... *Installation en Médecine Générale à Condat – 1^{ère} inscription*

- Séance du 4 octobre 2017 -

- Dr. AVOUAC Julien *Chirurgien vasculaire au C. H. d'Aurillac - vient du Puy de Dôme*
Dr. JUILLARD Pierre..... *Psychiatre au Centre Hospitalier d'Aurillac – revient de Corrèze*
Dr. LOMBARTEIX Hélène..... *Médecin de P.M.I. sur le secteur de Mauriac – vient de Corrèze*
Dr. MELNIKOV Sergey..... *Chirurgien viscéral et digestif au C. H. de St-Flour - 1^{ère} inscription*
Dr. PALAYSI Louis *Médecin thermal saisonnier au Centre Caleden de Chaudes Aigues
- vient du Tarn*

- Séance du 13 novembre 2017 -

- Dr. BOBOC Anamaria-Andreea.... *Psychiatre au Centre Hospitalier d'Aurillac – 1^{ère} inscription*
Dr. CERDA Thomas..... *Remplaçant en Oncologie option radiothérapie – vient de Seine Maritime*
Dr. DOUSSE Jennifer *Collaboratrice libérale du Dr. Jérôme DELMAS à Aurillac - 1^{ère} inscription*
Dr. DUMAINE Anne-Stéphanie.... *Assistante spécialiste (Chirurgie Générale) au C.H. d'Aurillac - 1^{ère} inscription*
Dr. IMBERT Jérémy *Installation en Médecine Générale à Murat en janvier 2018 - 1^{ère} inscription*
Dr. SAYED HASSAN Achraf..... *Assistant spécialiste (ORL et Chir. cervico-faciale) au C.H. d'Aurillac - 1^{ère} inscription*
Dr. TRAN Cong-Tri *Biologiste médical au Centre Hospitalier d'Aurillac – Vient du Maine et Loire*

- Séance du 14 décembre 2017 -

- Dr. ATALAY Camille..... *Activité salariée de remplacement en M.G. – Vient de la Ville de Paris*
Dr. BIANCHI Vanessa *Installation à la Maison de santé de St-Martin Valmeroux - 1^{ère} inscription*
Dr. DA SILVA Matthieu..... *Installation à Ruynes-en-Margeride (succède au Dr. FREGÉAC) – 1^{ère} inscription*
Dr. MANIA-LAPLAIGE Cécile..... *Installation en médecine Générale à Aurillac – vient du Puy de Dôme*
Dr. PINTO DA RUA Sétélio..... *Chirurgien généraliste au C.M.C. de Tronquières à Aurillac*
Dr. VIALLARD Louis..... *Cardiologue au Centre Hospitalier d'Aurillac – Vient du Puy de Dôme.*

LES QUALIFICATIONS

– Séance du 1^{er} février 2017 –

- Dr. FRUGERE Marie *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. TOURRETTE Julie *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. GHERMAN Carmen *Médecine Générale (diplôme européen)*
Dr. AYADI Mohamed Amin..... *Psychiatrie (Procédure d'Autorisation d'Exercice)*

– Séance du 29 mars 2017 –

- Dr. BATTISTEL Alessandro..... *Neurologie (diplôme européen)*

– Séance du 22 mai 2017 –

- Dr. CAROLEO Chiara..... *Médecine Physique et Réadaptation (diplôme européen)*
Dr. KINDA Francis *Médecine générale (Procédure d'Autorisation d'Exercice)*

– Séance du 5 juillet 2017 –

- Dr. GRATIO Claire *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. KONCEWICZ Sarah..... *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. TOMA Adrian Nicolae..... *Médecine Générale (diplôme européen)*

– Séance du 4 octobre 2017 –

- Dr. MELNIKOV Sergey..... *Chirurgie viscérale et digestive (Procédure d'Autorisation d'Exercice)*
Dr. COSNIER Michel.....*Médecine du Travail (commission nationale de qualification)*

– Séance du 13 novembre 2017 –

- Dr. BOBOC Anamaria-Andreea..... *Psychiatrie (D.E.S.)*
Dr. DOUSSE Jennifer *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. DUMAINE Anne-Stéphanie..... *Chirurgie Générale (D.E.S.)*
Dr. IMBERT Jérémy *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. SAYED HASSAN Achraf..... *O.R.L. et Chirurgie Cervico-Faciale (D.E.S.)*

– Séance du 14 décembre 2017 –

- Dr. BIANCHI Vanessa *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. DA SILVA Matthieu..... *Médecine Générale (D.E.S.)*
Dr. SELIN Christel *Médecine du Travail (commission nationale de qualification)*

LES CAPACITES

- Dr. BOUHANNA Sylvie *Allergologie*
Dr. FOURNIER-TERESAK Clémentine..... *Addictologie Clinique*
Dr. KINDA Francis *Médecine d'Urgence*

LES DEPARTS DU DEPARTEMENT

- Dr. AL HASSAN Abdul Monem (*M.G.*), pour le département du Rhône
Dr. AYADI Mohamed Amin (*Psychiatre*), pour le département du Jura
Dr. BENDEDOUCHE Ouahib (*Réanimateur*) pour le département de Haute-Garonne
Dr. BEKKA Laurent (*Anesthésiste-réanimateur*) pour le département du Lot
Dr. CATTIN Jean-Yves (*M.G.*), pour le département du Puy de Dôme
Dr. CEULEMANS Olivier (*collaborateur Méd. du Travail*), pour le département de la Corrèze
Dr. DOBRESCU Florin (*Médecin interniste*), pour le département des Bouches du Rhône
Dr. DUSSON Philippe (*Retraité*) pour le département de la Gironde
Dr. ELIAS Kinan (*Chirurgien vasculaire*), pour le département de l'Aude
Dr. GALLIERI Simona (*Anesthésiste réanimateur*), pour le département de l'Ariège
Dr. GARNIER Claudine (*Pédiatre*), pour le département du Puy de Dôme
Dr. GAVART Fleur (*Médecin urgentiste*) pour le département de l'Allier
Dr. HUSAINOVA Jelena (*Psychiatre*) pour le département de l'Aveyron
Dr. JANOTS Julie (*Médecin généraliste*), pour le département du Puy de Dôme

Dr. KIRCHE Julie (*Anesthésiste réanimateur*), pour le département de Haute-Garonne
Dr. LAUZANNE Pierre (*Chirurgien viscéral et digestif*), pour le département du Finistère
Dr. MEHDID Fethi, pour le département du Puy de Dôme
Dr. MEZARD-SOTTIL (*Ophthalmologue*) pour le département de Haute-Garonne
Dr. MOCANASU Constantin (*Gynécologue-obstétricien*) pour le département des Vosges
Dr. REMEYSE Paul (*Médecin conseil*), pour le département de l'Hérault
Dr. SERRAZ Domitille (*Pédiatre*), pour le département du Finistère
Dr. VOISIN Mathieu (*M.G.*), pour le département du Puy de Dôme
Dr. YAPO Ehui (*Radiologue*), pour le département de l'Aveyron

LES DEPARTS EN RETRAITE – CESSATIONS D'ACTIVITE

Dr. SOLIGNAC Bernadette (*angéiologue*) depuis le 01.10.2017
Dr. BOUSSUGE Jean-Luc (*M.G.*) au 30.11.2017
Dr. BOUSSUGE Marie-Martine (*Gynécologie médicale*) au 30.11.2017
Dr. JARRIGE Jean-Claude (*M.G.*) au 30.11.2017
Dr. FREGEAC Bernard (*M.G.*) au 31.12.2017
Dr. MALVEZIN Michel (*M.G.*) au 31.12.2017.

IN MEMORIAM

Docteur Bernard AMARGER

Décédé le 1^{er} mai 2017 à 65 ans

Etudes médicales à Clermont-Ferrand –
S'installe dès l'obtention de son doctorat
à Massiac en 1976 où il exerce jusqu'à
sa retraite en juillet 2014.

Docteur Daniel BRUDY

Décédé le 22 février 2017 à 75 ans

Diplômé en 1969 de la Faculté de Clermont-Fd.
Après deux ans d'exercice à l'Hôpital Ydes,
s'installe à la maison médicale de Vic-sur-Cère
en janvier 1972 et jusqu'à sa retraite fin 2011.

Docteur Jean-Louis FAUCHER

Décédé le 16 juin 2017 à 62 ans

Etudes médicales à Limoges suivies de son
installation en octobre 1987 à Ydes
où il a exercé jusqu'à son décès.

Docteur Jean AUGUSTYNOWICZ

Décédé le 21 octobre 2017 à 69 ans

Après ses études de médecine à Clermont-Ferrand
s'installe en 1977 à Lafeuillade en Vézère où il
exerce jusqu'à sa retraite en septembre 2013.

Docteur Claude COMPAGNON

Décédé le 24 mars 2017 à 94 ans

Etudes médicales à Clermont-Ferrand et Paris.
Diplômé en 1950, il s'installe à Pierrefort
où toute sa carrière de médecin de campagne
se déroula jusqu'à sa retraite en 1989.

Docteur Jean MARC

Décédé le 17 mars 2017 à 91 ans

Diplômé de la Faculté de Paris en 1957.
S'installe à la Clinique du Haut-Cantal à
Riom-es-Montagnes comme O.R.L. où il reste
jusqu'au terme de sa carrière professionnelle
en janvier 1993

*Le Conseil de l'Ordre adresse à la mémoire de ces défunts son profond respect au regard
de la qualité de leur exercice professionnel, de leur humanité, et de leur implication
déontologique et confraternelle.*

► Certificat de décès : du nouveau.....

■ Le décret n°2017-602 du 21 avril 2017 relatif au certificat de décès est venu compléter les mentions qui figurent sur le certificat de décès.

Il crée un volet médical complémentaire au certificat destiné à renseigner les causes du décès lorsqu'elles sont connues plusieurs jours après le décès et après que les volets administratif et médical du certificat de décès ont été adressés aux institutions et organismes compétents

Le volet administratif et le volet médical sont remplis par le médecin qui constate le décès.

Le volet médical complémentaire est établi par le médecin qui procède à la recherche médicale ou scientifique des causes de décès ou à l'autopsie judiciaire

Le volet médical et le volet médical complémentaire sont anonymes. Ils ne comportent ni le nom, ni le prénom de la personne décédée, ni le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques.

■ L'arrêté du 17 juillet 2017 fixe les **nouveaux modèles de certificats de décès qui doivent être utilisés par les médecins au 01/01/2018.**

Les médecins pourront se procurer ces modèles de certificat de décès :

- **Sur support électronique :**

- sur le site internet dédié à l'institut national de la santé et de la recherche médicale à l'adresse : <https://sic.certdc.inserm.fr> ;
- sur l'application mobile CertDc ;
- sur le site internet d'une personne morale de droit public ou privé ayant conclu une convention avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale l'y autorisant.

- **Sur support papier** auprès des Agences régionales de santé.

■ Le décret n°2017-1002 du 10 mai 2017 fixe **les conditions de rémunération de l'examen nécessaire à l'établissement du certificat de décès au domicile du patient.**

Le décès doit être constaté au « domicile du patient, y compris dans le cadre d'une hospitalisation à domicile ou lorsque le patient réside dans un établissement social ou médico-social »

Le décès doit être constaté durant les périodes suivantes

- Sur l'ensemble du territoire national :
 - la nuit entre 20 heures et 8 heures
 - le samedi, le dimanche ou les jours fériés de 8 heures à 20 heures
 - le lundi si le mardi est férié de 8 heures à 20 heures
 - le vendredi si le jeudi précédent est férié de 8 heures à 20 heures
- En outre, dans les zones sous dotées (sectorisation déterminée par l'ARS), de 8h à 20h .

L'examen est rémunéré par un **forfait fixé à 100 euros** qui est directement versé par l'assurance maladie au médecin libéral ou salarié d'un centre de santé, sur la base d'une attestation sur l'honneur de la réalisation de l'examen par le médecin, transmise à l'organisme d'assurance maladie.

Ce forfait rémunère la visite réalisée et les frais de déplacement afférents.

► Protection de l'enfance :

Comment aider un enfant en danger ?

Toute information concernant un enfant en danger ou en risque de danger doit être transmise à la

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta – 15015 Aurillac Cédex
Tél : 04.71.46.48.93 – Fax : 04.71.46.20.13

Qu'est-ce qu'une Information Préoccupante ?

C'est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L.226-3, pour alerter le Président du Conseil Départemental sur la **situation d'un mineur**, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que **sa santé, sa sécurité ou sa moralité** sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son **éducation** ou de son **développement physique, affectif, intellectuel ou social** sont gravement compromises ou risquent de l'être.

La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

Toutefois les situations les plus graves : révélations de mauvais traitements physiques, psychologiques ou sexuels, faits susceptibles de constituer une infraction pénale doivent faire l'objet d'un signalement au Procureur de la République avec **transmission pour information à la CRIP**.

L'obligation de signaler est prévue par l'article 223- 6 du code pénal.

Les personnes soumises au secret professionnel sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret dans le cadre de la protection de l'enfance.

► Radicalisation et secret médical

Il s'agit d'un processus progressif, l'adhésion à une idéologie extrémiste, la légitimation de l'emploi de la violence pour défendre une cause ou une idéologie.

Il n'y a pas de profil de personne spécifique. Il n'y a pas de pathologie psychiatrique sous-jacente.

La notion de fragilité existentielle est fréquemment retrouvée : échecs répétés, rejets familiaux, utilisation de toxiques, échec des idéaux.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

1. Le médecin reçoit les confidences d'un proche d'un radicalisé, un **numéro vert** est à disposition pour l'entourage et/ou le médecin, le **0 800 005 696** du Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR) qui dispose de personnes compétentes pour répondre.

Sur 12 926 personnes signalées, 2 039 sont mineures (soit 15,7 %) et 5 000 sont à haut risque et sous surveillance.

2. Le médecin est confronté à un patient mineur en voie de radicalisation ou radicalisé (se méfier d'un changement brutal de comportement) : le médecin est autorisé à révéler ces informations à la CRIP de son département (Cellule de recueil des informations préoccupantes – Tél. 04.71.46.48.93). Chaque département a l'obligation d'avoir un médecin au CRIP.

3. Le médecin est confronté à un patient majeur en voie de radicalisation ou radicalisé. Pour déroger au secret professionnel, le médecin peut s'appuyer sur :

- **l'article 223-6 alinéa du code pénal** qui précise : « *Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, s'abstient volontairement de le faire est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende...* ». Dans cette situation, le médecin dépose un signalement au Procureur de la République.

C'est une obligation de tout citoyen.

- **l'article 226-14 alinéa 3 du code pénal** qui autorise le médecin à informer « *le préfet du caractère dangereux pour elles-mêmes ou pour autrui des personnes qui les consultent et dont ils savent qu'elles détiennent une arme (blanche ou à feu) ou qu'elles ont manifesté leur intention d'en acquérir une* ».

Docteur Véronique SAUVADET
Secrétaire Générale adjointe

► L'Entraide

« Il n'y a rien de plus ridicule qu'un médecin qui ne meurt pas de vieillesse » Voltaire.

Bientôt,
un numéro unique à appeler en cas de détresse

Résultats de l'enquête réalisée par l'Ordre sur la santé des médecins :

L'étude portait sur des médecins en activité avec auto-évaluation de leur état de santé :

- 70% se sentent en bon état de santé
- 30% se sentent en état de santé moyen ou mauvais, et cet état de fait correspond à des zones où la densité médicale est importante (Bretagne, Ile de France, Nord-Pas de Calais)
- plus le temps de travail du médecin par semaine est élevé (en allant vers les 70h/semaine), plus précaire est sa santé.

A la question, avez-vous un médecin référent autre que vous-même ?

- seulement 27% des médecins répondent en avoir un, et 24,4 % des médecins répondants ont dit être porteur d'une ALD.

Mise en évidence de 3 symptômes du « Burn-out »

- épuisement émotionnel,
- dépersonnalisation des relations avec les patients
- perte d'accomplissement personnel.

Cumul des 3 symptômes chez 13% des répondants avec une moyenne d'âge de 56 ans, 42% chez les hommes, 58 % chez les femmes, avec un lien direct entre le temps de travail et l'épuisement professionnel.

L'enquête a aussi montré que seulement un tiers des médecins ferait appel à l'entraide ordinaire en cas de difficulté.

L'Association MOTS (tel.0608-282-589) créée en 2010 en Midi-Pyrénées fait partie des associations signataires de la Charte d'Entraide du CNOM.

Elle propose une écoute confidentielle active : accompagnement global qui va au-delà d'un soutien isolé sporadique ou d'un appui uniquement financier. Le motif des appels : sentiments d'impasse, de perte d'estime de soi....

Les entretiens téléphoniques sont assurés par des médecins-effecteurs MOTS, en toute confidentialité et confraternité.

Docteur Claude CHEVENET
Trésorier

► Annonces – Infos pratiques

L' Etablissement français du sang (EFS) Auvergne Rhône Alpes

Recherche pour son site d'Aurillac un médecin de prélèvement à temps partiel.

Mission : Assurer la sécurité des donneurs et des receveurs à travers la sélection des donneurs de sang. Encadrer l'équipe en collecte, superviser l'acte de prélèvement.

Doit faire preuve de qualités relationnelles vis-à-vis des donneurs, professionnels de l'EFS et bénévoles afin de contribuer à la fidélisation des donneurs.

Contact : Dr. MOMPEYSSIN Corinne tel : 04.71.43.49.50 –

Courriel : corinne.mompeysson@efs.sante.fr

Le Service Médical de l'Assurance Maladie

Recherche des médecins généralistes et/ou spécialistes volontaires pour réaliser des expertises médicales suite à des contestations d'assurés.

Vous pouvez joindre le Service Médical au : 04.71.46.57.68 ou 04.71.46.57.95

Par mail : dir.locale@elsm-aurillac.cnamts.fr

Registre public d'accessibilité – Informations de la Direction Départementale des Territoires du Cantal :

Depuis le 30 septembre 2017, chaque établissement recevant du public doit mettre à disposition du public un document d'information sur le degré d'accessibilité de l'établissement et sur les dispositions prises par l'exploitant pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

Le registre destiné aux patients doit être consultable sur place au principal point d'accueil accessible de l'établissement.

Afin de constituer ce registre, un guide d'aide rédigé par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>.

Les services de la DDT sont également à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur ce sujet :

Contact : Laurent GAILLARD : 04.63.27.67.60.



Pierre SOULAGES - 1957